COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers:

En exercice: 29 Présents: 21 Procurations: 7 Absents: 1 Votants: 28 Pour: 28

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 22 janvier 2015

PRESENTS: Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Philippe STREMLER, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS: Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO, Andrée ESCAICH à Michel PASDELOUP, Bernadette SERRES à Marie-Ange KOFFEL, Corine CORDELIER à Alain PACE, Nicole CHAUVET à Geneviève FABRE, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA, Jennifer DURAND à Elisabeth DELEUIL.

ABSENTE: Eva FLORES

Secrétaire de séance : Bruno BENOIST

Nº 4283

OBJET:

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch et de ses affluents a modifié ses statuts par délibération en date du 21 novembre 2014 pour rendre possible l'élection des membres du bureau.

Modification des statuts du SIAH

L'article 6 est ainsi complété: «Le bureau est composé d'un président, un ou plusieurs vice-présidents et un ou plusieurs membres. «Le nombre des vice-présidents et des membres du bureau est déterminé par l'organe délibérant. »

Il est demandé aux Conseils municipaux des Communes membres de se prononcer sur cette modification des statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la modification de l'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée du Touch et de ses affluents, telle qu'elle est précisée ci-dessus.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture

le: 1 7 FEV. 2015

Affiché

le: 1 7 FEV. 2015

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures,

pour copie conforme, Seysses, le 30 janvier 2015

Le Maire, Alain PACE

A LA SOUS PREFECTURE DE MURET